

5. Le Canada assigne un rang de priorité élevé à la Conférence du désarmement, forum multilatéral capable de contribuer sensiblement à faire réellement progresser le désarmement. Il encourage la poursuite des négociations en cours à la Conférence du désarmement et il cherchera à obtenir que la session extraordinaire en reconnaisse l'importance.

6. Il est encourageant de noter le consensus croissant sur le fait qu'une vérification adéquate et appropriée est essentielle au succès des accords sur la limitation des armements et le désarmement, d'autant que cela confirme le rôle attribué à la vérification dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée générale). Le Canada et les Pays-Bas ont présenté à la session en cours un document de travail (A/S-15/25) qui traite de cette question. Ce document vise essentiellement à faire mieux comprendre la vérification sur le plan international et à concevoir un rôle approprié pour l'Organisation des Nations Unies. La première étape consisterait à convoquer un groupe d'experts chargé d'étudier le rôle de l'ONU en matière de vérification. Ce faisant, le Groupe examinerait le bien-fondé et les implications des diverses propositions, en s'attachant essentiellement aux aspects politiques, techniques et opérationnels de chacune d'entre elles.

7. Les travaux du Groupe d'experts serviraient à formuler pour l'ONU un rôle en matière de vérification, qui soit acceptable pour la majeure partie de la communauté internationale, et qui tienne compte des réalités politiques, ainsi que des compétences techniques et des ressources disponibles. D'autres mesures pourraient le cas échéant être prises sur la base des conclusions du Groupe. Le Canada estime en effet que le rôle de tout nouveau mécanisme doit être clairement défini avant que la communauté internationale n'y consacre son énergie.

8. Comme on l'a constaté à la dernière session de la Commission du désarmement, de nombreuses propositions ont été faites en vue de donner à l'ONU un rôle en matière de vérification. Elles vont de la création d'une base de données de l'ONU à un véritable système multilatéral de vérification. Parmi ces propositions, figure "le Plan des six nations/cinq continents", qui prévoit un "système de vérification multilatéral intégré au sein des Nations Unies". Chacune de ces propositions apporte une contribution positive au débat sur le rôle et l'importance de l'approche multilatérale dans le domaine de la vérification et sur l'opportunité de créer un nouveau mécanisme dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, ces questions sont extrêmement complexes et soulèvent des problèmes délicats, si bien que le Canada a, à leur égard, de sérieuses réserves. La délégation canadienne a l'intention de jouer pleinement son rôle dans les discussions à venir.

9. Dans son rapport sur la vérification adopté par consensus à la session de 1988, la Commission du désarmement a réaffirmé que les procédures et les techniques de vérification à retenir varient selon les traités de contrôle des armements et de désarmement. Cela signifie que l'Organisation des Nations Unies devrait disposer d'un fonds considérable de compétences, de technologies, de ressources et d'expérience d'ordre opérationnel si une telle tâche devait lui être confiée. Le Canada craint que l'ONU ne possède pas actuellement de telles